

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOI 037-6264/19/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Ensuès-La-Redonne - Aménagement des voies du PAE Des Coullins"
MET 19/11576/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Ainsi dans le cadre de l'opération « Ensues-La-Redonne - Aménagement des voies du PAE Des Coullins » la Métropole réalise l'aménagement des voies de desserte d'un programme de logement qui est mis en œuvre sur le secteur des Coullins et dont l'accès se fera depuis la RD5. Cet aménagement est réalisé en 2 tranches :

Tranche 1 :

- Aménagement d'une voie de desserte du groupe scolaire.
- Aménagement d'une zone de stationnement pour les bus, et d'un double abris bus.
- Création de trottoirs et d'une aire de retournement bus.
- Murs de soutènement.

Tranche 2 :

- Création d'un parking paysager et requalification des voies attenantes.
- Mise en valeur du parvis du gymnase.
- Raccordement à la voie d'accès au programme de logements du lotissement "Les Coullins".

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

Le coût du projet pouvant être subventionné s'élève à 170 000 euros HT.

L'opération visée n°2012111700, a été créée pour un montant initial de 3 000 000,00 TTC par délibération n°VOI 002-153/12/CC du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence en date du 13 février 2012. Suite à la délibération du Conseil de la Communauté urbaine n°VOI 001-769/15/CC en date du 19 février 2015, une révision a eu lieu portant son montant à 3 050 000,00 euros TTC.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Département des Bouches-du-Rhône Dispositif : « Partenariat métropolitain » Type d'aide :	70 %	119 000,00 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	30 %	51 000,00 euros
TOTAL HT		170 000,00 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté urbaine Marseille Provence Métropole n° VOI 002-153/12/CC du 13 février 2012 qui a ouvert le volume d'AP relative à l'opération « Ensues-La-Redonne - Aménagement des voies du PAE Des Coullins » ;
- La délibération du Conseil de Communauté urbaine Marseille Provence Métropole n° VOI 001-769/15/CC du 19 février 2015 qui a révisé le volume d'AP relative à l'opération « Ensues-La-Redonne - Aménagement des voies du PAE Des Coullins ».
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 18 juin 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « Ensues-La-Redonne - Aménagement des voies du PAE Des Coulins » ;
- Que dans ce cadre, il convient de solliciter une subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière à cette opération, et en particulier le Département des Bouches-du-Rhône.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section investissement aux budgets 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Opération 2012111700- Programme 14 - Nature 4581 – Fonction 844 – Sous-politique C310

Les recettes seront constatées en section investissement aux budgets métropolitains 2019 et suivants - Opération 2012111700- Programme 14 – Chapitre 13 – Nature 1323 – Fonction 844 – Sous-politique C310

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC